

COMPLEMENT DE DOSSIER POUR CARTE PLURIANNUELLE

Vous avez obtenu l'an dernier une carte pluriannuelle ? Super ! Mais pour rester en règle, il vous faut fournir chaque année en complément de dossier les documents suivants, et surtout- SURTOUT - bien conserver ces documents qui vous seront réclamés lors de votre prochaine demande de titre de séjour.

Documents à fournir au CMI en début d'année universitaire :

- La copie de votre titre de séjour actuel
- L'ensemble des notes détaillées de l'année universitaire écoulée ou une attestation d'assiduité pour l'année universitaire écoulée

Le relevé de notes/l'attestation d'assiduité doit être tamponné par la scolarité et vous devez détenir l'original du document

- Vous avez effectué un stage : demander une attestation de stage auprès de votre entreprise et conservez tous vos bulletins de salaire le cas échéant

NB : les compléments de dossiers pour les titres pluriannuels sont envoyés en Préfecture fin novembre.